



# Perte de marché

Le 04 avril 2014



Fédération des travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication Cgt

## L'EMPLOI CONTRE LA COMPETITIVITE !

La Direction de JCDecaux propose aux organisations syndicales d'entériner les mesures existantes d'aide à la mobilité géographique en cas de perte de marché. Elle y ajoute un dispositif qui normalise le déclassement... en baissant le salaire !!!

Ce projet nous interpelle à plusieurs titres :

- Ce projet cache-t-il un changement stratégique de la politique de réponse aux appels d'offres par JCDecaux ?
- Les salariés doivent-ils être un enjeu de concurrence ?
- Est-ce un nouvel outil pour baisser les salaires ?

Ce projet d'accord présenté par la Direction ne résout pas les questions sociales subies par les salariés en cas de perte de marché.

Afin que le gain des appels d'offres de mobilier urbain ne s'exerce pas au détriment des conditions sociales des salariés, la CGT revendique l'inclusion d'une clause sociale :

- interdisant le recours à la sous-traitance pour l'exploitation du mobilier urbain ;
- imposant, au nouvel exploitant, la reprise des salariés déjà affectés à l'exploitation de ces contrats, avec maintien de leurs conditions sociales et salariales (notamment avec reprise d'ancienneté) tel que cela est prévu dans le cas d'une application volontaire de l'article L. 1224-1 du Code du Travail.

Nous demandons à la direction de JCDecaux de soutenir notre démarche au niveau de la branche de la Publicité, afin de disposer d'un accord imposant la reprise du personnel – à l'instar des conventions collectives du nettoyage, du gardiennage, de la restauration collective, etc.

Une nouvelle fois, nous ferons une proposition en ce sens lors de la prochaine réunion de négociation de la convention collective de la Publicité le 17 avril 2014.

La CGT interpellera également les Maires des villes lors du renouvellement des concessions de mobilier urbain, afin qu'ils intègrent cette clause sociale.

Aussi, nous demandons à la Direction de JCDecaux de nous communiquer leur intention de répondre, préalablement à chaque appel d'offres.

DELEGUE SYNDICAL  
CENTRAL C.G.T.  
Eric SYLARD  
D.S.C. Adjoint  
Jean Pierre VIAUD

AQUITAINE  
Jean-Francois MOURALINHO

AUVERGNE LIMOUSIN  
Frédéric BULDON

BRETAGNE PAYS LOIRE  
Jean Pierre VIAUD

CENTRE  
Christophe CLEMENT

COTE D'AZUR  
Emmanuel MASSIMO  
Jean-Paul ZAMMIT

IDF EST  
Patrice DUDRAGNE

IDF NORD  
José MAGALHAES

IDF OUEST  
Thierry ARCHER

IDF PARIS  
Jamil GHEZAL  
Mirsad MEHANOVIC

LANGUEDOC  
Frédéric FERNANDEZ

LORRAINE CHAMPAGNE  
ARDENNES  
Gerard CHARPY

MAUREPAS  
Alexandre RAMON

MIDI PYRENEES  
Patrick MIR

NORD PAS DE CALAIS  
Eric SYLARD  
Jean-Paul DUMOULIN

PLAISIR CLE ST PIERRE  
Philippe VALCKE

PLAISIR STE APOLLINE  
Mourad BOUCENNA  
Alain FOUCHARD

PROVENCE ALPES  
François PIROLI

RHONE ALPES  
Patrick CHOMAT